Le 40e congrès de l'USS

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **61 (1969)**

Heft 11

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-385562

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

61e année | Novembre | No 11

Le 40e congrès de l'USS

Le 16 octobre 1969 dans la matinée, en présence de quelque 500 délégués et invités, les accents de la «Symphonie italienne» de Mendelssohn, brillamment exécutée par l'Orchestre de chambre de Lausanne, ont ouvert le 40e congrès ordinaire de l'Union syndicale à Montreux.

D'emblée, *Ernest Wüthrich,* président de l'Union syndicale suisse, a rappelé qu'alors que ce congrès siège pour poursuivre dans la paix l'amélioration des conditions d'existence des travailleurs suisses, la démocratie, les libertés, la justice sont ailleurs foulées aux pieds. La tragédie tchécoslovaque, les conflits raciaux, la dictature en Espagne, en Grèce et ailleurs, les guerres du Vietnam et du Biafra, les tensions du Proche-Orient, les grèves qui tournoient partout, les révoltes estudiantines et d'autres réalités encore mettent tragiquement l'accent sur les problèmes fondamentaux que notre société est encore impuissante à résoudre. En Suisse également, nous ployons sous le poids des tâches à accomplir. Quelques mots suffisent à les évoquer: éducation, formation et information, détérioration de l'environnement, aménagement du territoire, crise du logement, AVS, assurance maladie, droits de la femme, main-d'œuvre étrangère, participation, etc.

Le mouvement syndical est donc encore loin d'avoir achevé sa mission, qui consiste à rechercher pour tous ces problèmes des solutions conformes aux exigences de la justice et de la dignité – et à lutter pour leur réalisation.

Avec cordialité, chaleur et humour, *Jean Möri,* secrétaire, a souhaité la bienvenue aux représentants des autorités et invités. Parmi les allocutions, tout aussi cordiales de leurs représentants, mentionnons celle de Fritz Grütter, président du Parti socialiste. Après avoir souligné l'autonomie que syndicats et partis entendent maintenir, il a relevé la nécessité d'une planification démocratique de l'économie, d'un élargissement du droit de participation des travailleurs aux décisions qui les concernent.

est aussi un signe du vieillissement de certaines des structures de la société. Elles doivent être réformées; mais celles qui sont saines doivent être renforcées et développées avec le concours de la jeunesse, mais dans une coopération démocratique et fraternelle, en marge de la violence. Le recours à la violence ne peut que stimuler les forces réactionnaires. La place des jeunes est au sein du Parti socialiste et des syndicats. La tâche est immense et propre à susciter leur enthousiasme.

Le congrès a ensuite abordé le rapport d'activité et les propositions et la discussion des exposés qui accompagnaient cet examen. Nous reproduisons plus loin les différents exposés.

Hommages de reconnaissance

Ernest Wüthrich monta à la tribune pour exprimer la reconnaissance du mouvement syndical aux collègues *Jean Möri* et *Giacomo Bernasconi* qui «passent la main» et au collègue *Hermann Leuenberger* qui a abandonné la présidence de l'Union syndicale à la fin de l'année dernière. Tandis que Jean Möri est le spécialiste des problèmes de la législation du travail, de la coopération et des réglementations internationales de l'OIT, Bernasconi est le spécialiste des assurances sociales.

Quant à Hermann Leuenberger, a dit l'actuel président, il a conduit l'Union syndicale avec fermeté, habileté et tolérance pendant dix années agitées de son histoire. Le lancement de l'initiative pour la réforme foncière et l'aménagement du territoire, la création de la fondation pour la protection des consommateurs, les efforts tentés pour unifier le syndicalisme ont marqué cette péroide. Leuenberger s'est entendu avec tact et amitié à concilier les divergences au sein du mouvement syndical et à lui donner une nouvelle impulsion.

Par des applaudissements prolongés, l'assemblée a manifesté debout sa reconnaissance à ces trois collègues.

La troisième journée du congrès

a été ouverte par une

allocution de Hans Peter Tschudi, conseiller fédéral.

Après avoir rappelé que l'objet du syndicalisme est de rendre toujours plus humaine la vie du travail, le chef du Département de l'intérieur a annoncé que l'autorité fédérale prépare une revision de la loi fédérale sur les prestations complémentaires AVS/AI; les limites de revenu seraient sensiblement élevées. Une commission d'experts

étudie les moyens de stimuler le développement des institutions d'assurance et de prévoyance des entreprises. Les Chambres fédérales seront saisies d'un rapport l'an prochain. La situation de nombre de travailleurs est encore précaire, notamment après une longue maladie. Certes, ils connaissent la société de l'abondance, mais en spectateurs déçus. L'homme qui a travaillé toute sa vie a droit à une vieillesse exempte de soucis matériels. La société doit répondre de manière appropriée à cette exigence. Les diverses initiatives annoncées dernièrement et qui visent toutes à cet objectif, démontrent, si divergentes qu'elles soient sur certains points, que la société prend conscience de cette exigence. Passant à la politique en matière d'éducation, H. P. Tschudi a souligné avec force l'ancien postulat syndical: *l'accès de chacun, quel que soit sa position sociale, à des études conformes à ses aptitudes et à son choix.* Nous sommes encore loin de compte. La jeune génération tout particulièrement demande avec impatience de nouvelles mesures pour que cette juste exigence soit enfin inscrite dans les faits.

H. P. Tschudi a souligné les aspects positifs des conventions collectives, qui permettent mieux que la loi de résoudre les problèmes particuliers des diverses branches. La convention collective, et c'est plus important encore, doit faire du travailleur un partenaire à part entière et lui permettre d'exercer une influence directe sur le développement des institutions sociales.

Les vifs applaudissements du congrès ont également exprimé la reconnaissance du mouvement syndical à l'homme qui a donné, au cours des dernières années, une si vive impulsion à l'amélioration des assurances sociales et au développement de la recherche scientifique.

Le congrès a ensuite voté à l'unanimité la

résolution

suivante:

Le progrès technique et les transformations de la société confrontent constamment les syndicats avec de nouveaux problèmes. Soucieux de leur mission, ils veulent des solutions dictées par le souci de l'homme et de sa dignité. Ils exigent que les travailleurs participent de manière équitable aux richesses produites et dans une mesure plus large aux décisions qui les concernent.

Les tâches syndicales requièrent des cadres bien formés. Les connaissances professionnelles doivent être complétées par un enseignement subsidiaire conçu de façon à mettre le travailleur en mesure de bien saisir les relations de cause à effet entre les réalités qu'il affronte. A cet effet, le congrès de l'Union syndicale suisse exige que les salariés bénéficient de congés-éducation payés pour suivre des cours de formation syndicale, de perfectionnement professionnel,

comme aussi des cours visant à élargir leurs connaissances générales. De surcroît, le congrès préconise une politique de l'éducation inspirée par un esprit de progrès, une coordination et une harmonisation judicieuses conçues dans un esprit démocratique du système scolaire à tous les échelons.

Les institutions de sécurité sociale ne sont plus adaptées aux exigences d'aujourd'hui. Le peuple suisse a le devoir absolu d'assurer aux vieillards, aux veuves, aux orphelins, aux malades et aux invalides une existence dans la dignité, libérée de tout souci matériel. Les progrès de la technique et la productivité de notre économie permettent de réaliser immédiatement et pleinement cet objectif. C'est pourquoi le congrès appuiera les initiatives pour une amélioration de l'assurance maladie et de l'AVS/AI élaborées en commun par le Parti socialiste suisse et l'Union syndicale suisse.

Le congrès enregistre avec satisfaction la revision de la loi sur l'encouragement de la construction de logements proposée par le Conseil fédéral. La nouvelle loi doit faciliter l'équipement des terrains à bâtir et l'encouragement de la construction d'habitations à loyers modérés par les communes. Le congrès demande que l'élaboration de la législation d'exécution relative à l'aménagement du territoire soit menée à chef avec toute la célérité que requiert l'importance du problème.

Le congrès exige une protection efficace des locataires par des dispositions inscrites dans le droit ordinaire. Il appuie la réglementation votée par le Conseil national et invite le Conseil des Etats à s'y rallier. Si les nouvelles dispositions ne pouvaient pas entrer en vigueur dès le 1er janvier 1970, le régime d'exception qui protège encore les locataires devrait être prorogé par un arrêté fédéral urgent.

En ce qui concerne le renforcement des pouvoirs de la Banque Nationale, le congrès déplore vivement que le Conseil national ait capitulé devant les grandes banques. Les syndicats suivront avec la plus grande attention le comportement des banques et se réservent, en cas de besoin, d'exiger à nouveau une réglementation légale.

Le congrès repousse catégoriquement l'initiative Schwarzenbach contre la pénétration étrangère. Elle est démagogique et n'offre aucune possibilité de résoudre le problème. Son acceptation aurait des conséquences néfastes non seulement pour les travailleurs étrangers, mais également pour les travailleurs suisses. Le congrès exige que l'effort visant à stabiliser, puis à normaliser progressivement les effectifs de travailleurs étrangers soit poursuivi. Un renforcement des dispositions qui régissent l'immigration et de la mobilité des travailleurs à l'intérieur doit permettre le retour à une situation normale.

Le congrès adresse ses vœux cordiaux et l'expression de sa reconnaissance à l'Organisation internationale du travail à l'occasion de

son jubilé. Il relève avec satisfaction que, pour la première fois dans l'histoire de l'OIT, un représentant des travailleurs a présidé la Conférence internationale du travail. Ainsi, non seulement les objectifs sociaux de l'OIT, mais aussi l'égalité de droit des représentants des travailleurs, des employeurs et des gouvernements ont été confirmés.

Des syndicats forts sont la condition du progrès économique et social. L'Union syndicale soutient les efforts déployés par les fédérations pour astreindre les non-organisés au paiement d'une contribution professionnelle. Le congrès exige que l'activité des syndicats au sein des communautés contractuelles soit honorée. Le congrès invite tous les travailleurs à adhérer aux syndicats libres et à lutter avec eux, dans la solidarité, pour la dignité de l'homme et le progrès social.

Dans son allocution finale, *E. Wüthrich* a pu affirmer que les syndicats restent décidés à assumer pleinement leur rôle dans la société. Les travaux et l'ambiance du congrès, les tâches nouvelles que l'Union syndicale est décidée à affronter et à mener à chef, tout cela démontre que les accusations de ceux qui dénoncent une «lassitude» syndicale et quelque «bureaucratisation» du mouvement sont tout simplement ridicules.

«Ce congrès, a-t-il conclu, a été une belle et vivante manifestation de notre cohésion et de notre dynamisme. La lutte pour la justice, le progrès et la paix continue.»